

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence de presse Tranquillité Résidentielle : Bilan 2022 et objectifs de l'Office pour 2023

Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL
Jean-Denis Mège, Directeur Général de l'OPAL
Andy Halbot, Responsable Tranquillité Résidentielle

L'OPAL fait de la tranquillité résidentielle une priorité. Sur 2022 de nombreuses actions ont été menées pour garantir un environnement paisible et serein aux locataires de l'Office. Pour 2023, l'OPH de l'Aisne poursuit son travail.



Le point sur nos actions menées en 2022

Des agents de sécurité patrouillent sur l'ensemble de notre patrimoine :

En avril 2022, l'OPAL a décidé de renforcer sa politique de tranquillité résidentielle avec une patrouille d'agents de sécurité. Cette phase de test s'est avérée plus que positive et l'Office a décidé de pérenniser ce dispositif à la mi-août 2022.

Un budget de 120 000 euros annuel y est consacré.

Ainsi, depuis aout 2022 :

- **104 patrouilles** ont été effectuées.
- Ce qui représente **832 heures de surveillance**.
- Et **372 personnes dispersées** participant à des rassemblements abusifs au sein de nos parties communes.

Les ADS contrôlent en moyenne 125 adresses de résidence par nuit. Un travail de médiation et de dissuasion qui vient en complément de celui des forces de l'ordre.

Sur le Laonnois :

Le secteur Laon est concerné par des patrouilles environ 2 fois par semaine, soit 250 adresses de résidence contrôlées par semaine. L'OPAL compte 1000 contrôles de résidences par les ADS rien que sur le secteur de Laon.

Soit 12 000 contrôles de résidences OPAL par an sur Laon.

Des caméras de vidéoprotection installées :

Le Quartier Montreuil à Laon est désormais équipé de caméras de vidéoprotection tout comme les résidences Léon Blum du Quartier de Presles à Soissons.

L'assermentation :

Deux employés d'immeubles ainsi que le responsable tranquillité de l'OPAL ont été assermentés en décembre 2022. Ils peuvent désormais constater toute incivilité commise sur notre parc et dresser des procès-verbaux.

Une hausse des procédures d'expulsion pour troubles :

De 1 à 2 expulsions par an pour troubles, L'OPAL est passé à 9 en 2022. Les logements récupérés suite à une procédure d'expulsion pour troubles ont donc été multipliés par 5 entre 2021 et 2022. Actuellement, 15 dossiers sont en cours.

Des actions qui se poursuivent en 2023 :

Prochainement, les résidences situées Boulevard Lyautey / Mermoz à Soissons, la nouvelle résidence Cocteau à Saint-Quentin et plusieurs résidences situées à Hirson seront équipées de caméras de vidéoprotection.

Le travail avec les agents de sécurité se poursuit également.

L'Office rappelle qu'en cas de troubles à la tranquillité constatés (tapages, rassemblements abusifs dans les parties communes notamment), les locataires doivent continuer à contacter les forces de l'ordre en composant le 17.